

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_047****OBJET :****COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****EMPLOI - INSERTION*****Signature d'une
convention relative au
fonctionnement de
Impulsions Métropole
Sud (Mission locale) pour
l'année 2026*****Présents au vote de la
délibération :**Titulaires et suppléants
présents : 43
Procurations : 8**Nombre de votants : 51****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_047

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

EMPLOI - INSERTION

Signature d'une convention relative au fonctionnement de Impulsions Métropole Sud (Mission locale) pour l'année 2026

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire », et notamment, « les actions en faveur de l'emploi »,

Vu l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale et la circulaire n°1671 du 9 avril 1982,

Vu la loi n°89-905 du 19 décembre 1989 et ses dispositions relatives à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu la charte nationale des Missions Locales adoptée par le Conseil National des Missions Locales le 12 décembre 1990,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative au renforcement de la contractualisation et de la transparence financière entre l'association et son subventionneur,

Vu la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques,

Vu la projet de convention de fonctionnement ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 18 février 2026.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault adhère à Impulsions Métropole Sud (Mission Locale) pour les territoires des anciennes Communautés de communes du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, du Carembault, et pour la commune de PONT-A-MARCQ.

L'objectif d'Impulsions Métropole Sud est d'informer, accueillir et contacter directement, ou par l'intermédiaire d'organismes existants, tous les jeunes de 16 à 25 ans, résidant sur son territoire d'intervention, qui ne sont pas scolarisés, et en priorité les jeunes demandeurs d'emploi.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes Pévèle Carembault est déterminé pour moitié, en fonction du nombre d'habitants, et pour moitié, en fonction de la moyenne du nombre de jeunes en contact avec Impulsions Métropole Sud au cours des cinq dernières années.

Pour mémoire, le montant de la subvention en 2025 était de 149 703 €.

Pour l'année 2026, il a été fixé à 148 247 €.

La convention de fonctionnement annexée à la présente délibération a pour objet de déterminer le montant et de définir les modalités de la participation de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, à l'activité principale d'Impulsions Métropole Sud, bénéficiaire de la présente convention.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

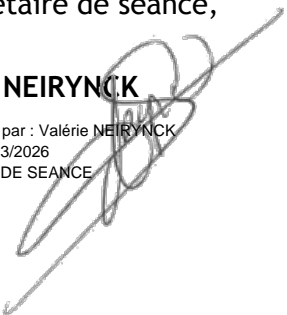
- *D'octroyer une subvention de 148 247 € à la Impulsions Métropole Sud (Mission locale) au titre de l'année 2026.*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de fonctionnement avec Impulsions Métropole Sud, ainsi que tout document et avenant n'en modifiant pas le fond y afférent.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE



Pour extrait conforme,

Le Président,

LUC FOU

Signé électroniquement par : LUC FOUTRY
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT



BILAN D'ACTIVITE MISSION LOCALE Impulsions Métropole Sud 2025



INDICATEURS Nombre de jeunes accompagnés par an

Nb de jeunes accompagnés	2023	2024	2025		
Total	715	958	987		
Dont primo arrivants	210	246	232		
Dont PACEA	122	95	103		
Dont FSE	93	89	65		
Dont CEJ	157	141	139		

INDICATEURS Sorties de jeunes accompagnés par an

	2023	2024	2025		
Nombre de sorties emploi	340	342	311		
Nb de sorties formation	108	55	59		
Nb autres sorties (service civique...)	94	188	110		
Nb "sans sortie encore"	173	373	507		

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_047-DE



INDICATEURS Montant annuel de la demande de subvention

Subvention demandée	2024	2025
	147 482 €	149 703 €

INDICATEURS Actions menées en 2025 sur le territoire Pévèle Carembault

Type	Nbre de jeunes	Résultats	Observations
Jeunes en accompagnement Coaching Emploi		10	
jeunes rencontrés dans le cadre du dispositif PEP48 repérage des troubles psy (exclusif antenne ostricourt)		64	
Jeunes accompagnement TH		4	
Jeunes en PIC repérage des invisibles		17	
Plan Apprentissage		54	

CCPC - Mobilité (2025) - Source : données de saisies i-milo

CCPC - Mobilité (Permis)	NB jeunes en contact	%
Permis de conduire		
B- Véhicule - de 10 places	394	73,2
U - Code	58	10,8
Y - Permis en cours	86	16
Total général	538	100

CCCP - Mobilité (Moyen de locomotion)	NB jeunes en contact	%
Moyen de locomotion		
Automobile	356	85,3
Cyclomoteur	23	5,5
Moto (+ de 50cm3)	4	1
Vélo	34	8,2
Total Général	417	100



MISSION LOCALE

Convention relative au fonctionnement de IMPULSIONS METROPOLE SUD – MISSION LOCALE - au titre de l'année 2026

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Hôtel de ville – Place du Bicentenaire – BP 63
59710 Pont à Marcq

Représentée par son Président, **Monsieur Luc FOUTRY**

ET

IMPULSIONS METROPOLE SUD – MISSION LOCALE

202 bis rue Louis Braille – BP 32
59790 RONCHIN

Représentée par son Président, **Monsieur Marc GODEFROY**

Identifiée par son n° de SIRET 403 006 687000 20

Vu l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale et la circulaire n° 1671 du 9 avril 1982,

Vu la loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 et ses dispositions relatives à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu la charte nationale des Missions Locales adoptée par le Conseil National des Missions Locales le 12 décembre 1990,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative au renforcement de la contractualisation et de la transparence financière entre l'association et son subventionneur,

Vu la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques,

Vu la décision du Conseil d'Administration du 27 janvier 2026.

II EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et de définir les modalités de la participation de **la COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT** à l'activité Mission Locale d'accompagnement des jeunes d'IMPULSIONS METROPOLE SUD, bénéficiaire de la présente convention.

L'activité d'accompagnement des jeunes consiste à :

- Informer, accueillir et contacter, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur son territoire d'intervention qui ne sont pas scolarisés, et en priorité, les jeunes demandeurs d'emploi.
- Aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents notamment en matière de formation et d'emploi.

- Contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne des jeunes qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle afin que, dans une approche globale, soient pris en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs...
- Contribuer à impulser, en partenariat et en fonction des possibilités locales, des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi des jeunes.

Article 2 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

L'activité mentionnée à l'article 1 dont le budget prévisionnel est joint en annexe 1, est co-financée par l'Etat, les Fonds Sociaux Européens, la Région Hauts de France, le Département du Nord et les communes ou groupement de communes rattachés. La participation des communes ou des groupements de communes est calculée pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour moitié en fonction de la moyenne du nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale les cinq dernières années. Le tableau de répartition entre les communes et les groupements de communes est joint en annexe 2.

Le montant de la participation de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT** pour l'année 2026 s'élève à :
148 247 euros.

Article 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Les dépenses engagées par la Mission Locale couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour éviter les frais bancaires, il est nécessaire que les participations des différents financeurs soient versées le plus rapidement possible, c'est-à-dire à la signature de la présente convention ou en deux échéances (50 % le 31 mars et 50 % le 30 juin).

La participation sera versée au compte ouvert au nom de :

IMPULSIONS METROPOLE SUD

Banque : Caisse d'Epargne Flandre
N° de compte : 16275 00600 08101867911 12

Article 4 : ENGAGEMENT D'IMPULSIONS METROPOLE SUD

Impulsions Métropole Sud s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif.
- Fournir avant le 30 juin de l'année suivante le rapport d'activité et le compte de résultat du pôle Mission Locale.

Article 5 : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle des comptes annuels d'IMPULSIONS METROPOLE SUD, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi sont réalisés par :

Monsieur Maxime BRION, Commissaire aux Comptes
KPMG Entreprises - 159 avenue de la Marne - 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

Article 6 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois.

Fait à Pont à Marcq, le

Fait à Ronchin, le

Le Président de la CC PEVELE CAREMBAULT

Le Président d'IMPULSIONS METROPOLE SUD

Luc FOUTRY

Marc GODEFROY

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_047
Objet :	Signature d'une convention relative au fonctionnement de Impulsions Métropole Sud (Mission locale) pour l'année 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_047-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_047-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_047.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_047-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_22.01 _ Bilan IMS 2025.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_047-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	125.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_22.02 _ Conv IMS 2026.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_047-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	204.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h46min36s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 mars 2026 à 14h47min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	5 mars 2026 à 14h47min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2026 à 14h47min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2026 à 14h47min51s	Reçu par le MI le 2026-03-05